



## Déclaration liminaire CGT au CTL DRFiP67 du 17 mars 2022

Madame la Présidente,

Une ligne a été franchie en matière de dialogue social puisque cette réunion du CTL a été programmée et maintenue, et ce malgré notre demande de déplacement à une autre date, le jour d'un mouvement de mobilisation et de grève interprofessionnel et intersyndical au motif de revendications salariales bien légitimes. Que vous ayez agi sous couvert de l'assentiment des autres organisations syndicales ne vous exonère pas de votre responsabilité à ce sujet.

Pour notre part, élus CGT, nous avons décidé de siéger à ce CTL, tout en étant grévistes. Ainsi, nous ne renonçons pas au mandat qui nous a été confié par les collègues aux dernières élections. Particulièrement aujourd'hui, quand, dans ce CTL, nous avons un pouvoir décisionnel et qu'aucun recul n'est à l'ordre du jour pour les agents. Ainsi, nous ne lâchons rien et restons mobilisés pour la nécessaire revalorisation du point d'indice et des pensions.

Nous condamnons cependant le maintien de cette réunion à cette date et à cette heure. En effet, la manifestation a commencé à 14 h 00 et si nous conservons notre droit de grève, vous nous empêchez d'user de notre droit à manifester.

Donc nous voilà réunis pour finaliser la mise en place locale du « Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents » qui est issu des négociations nationales et du protocole signé entre la direction générale et les organisations syndicales représentatives de la DGFIP, le 22 octobre 2021.

La CGT s'est associée au Groupe de Travail local qui a planché sur l'utilisation de cette enveloppe, en analysant les retours du questionnaire diffusé par la DRFiP67 à l'ensemble des agents en janvier dernier, car nous ne pouvions refuser cette somme dédiée de 146 000 €. Des choix et des ordres de priorité vont devoir être faits dans les projets de dépenses lors de ce CTL.

Mais cette enveloppe, bien qu'elle ait le mérite d'exister, reste totalement dérisoire face à l'ampleur des problématiques des collègues et ne répond en rien aux problèmes d'effectifs ou encore de perte de pouvoir d'achat.

La CGT vous rappelle que l'amélioration du cadre de vie des agents au travail ne pourra être significative qu'avec :

- *un plan massif de recrutement de fonctionnaires, l'arrêt des suppressions d'emplois et d'embauche des contractuels, l'arrêt des restructurations ;*
- *l'augmentation de la valeur du point d'indice ;*
- *une gestion des services à la hauteur de nos ambitions, accompagnée d'une véritable formation de nos encadrants ;*
- *une gestion des Risques Psycho-Sociaux digne des moyens mis en œuvre ;*
- *un véritable dialogue social qui n'est que de la poudre aux yeux jusqu'à présent ;*
- *une ambiance « normale » et bienveillante dans les services...*

Concernant l'utilisation du « Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents », les élu-e-s CGT souhaitent que soient financés en priorité des projets qui peuvent être déclinés sur l'ensemble des sites afin d'en faire bénéficier tous les collègues et pas seulement un nombre limité. Si malgré tout certains projets plébiscités par les agents ne peuvent pas être déclinés dans ce fonds, au motif qu'ils ne relèvent pas de ce dernier, la CGT demande que la direction locale prenne l'engagement d'y répondre par le financement sur ses deniers (son budget propre), et cela dans un délai raisonnable de 3 ans.